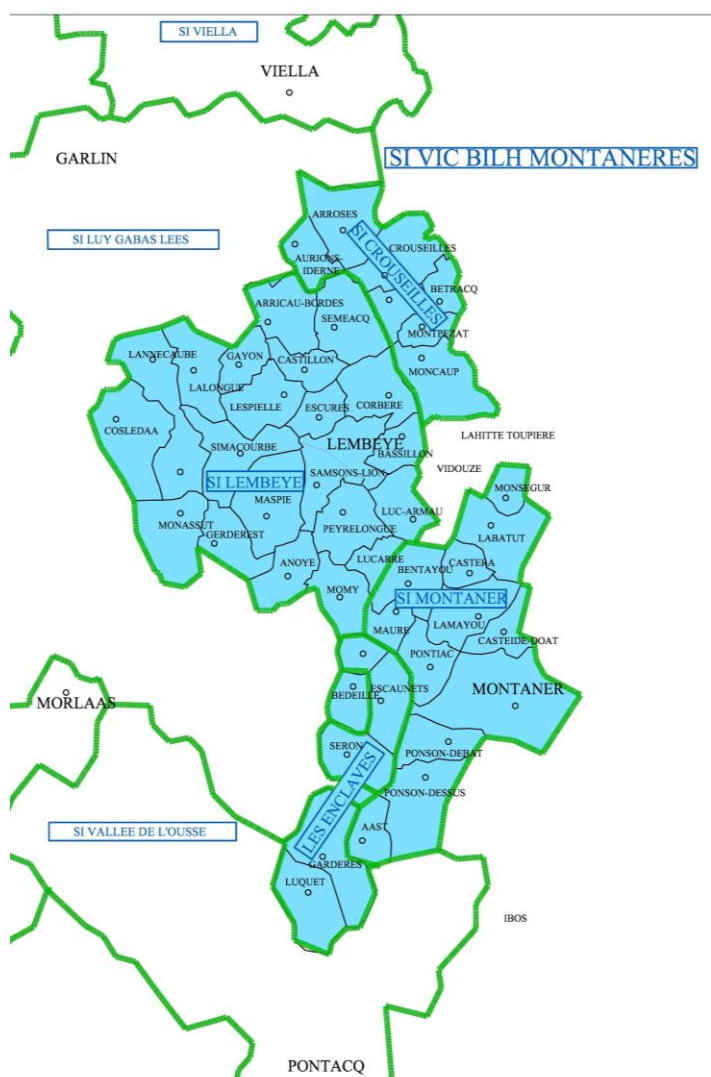


Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vic Bilh Montaneres

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

EXERCICE 2015



Document présenté lors du Comité Syndical du 22 SEPTEMBRE 2016

I-	Caractérisation technique du service public	3
1-	Organisation administrative du service.....	3
2-	Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés.....	4
3-	Conditions d'exploitation du service.....	4
4-	Répartition du linéaire de réseau	5
5-	La capacité de stockage de chaque syndicat est de :	5
6-	Ressources en eau	5
II-	Bilan des volumes.....	6
1-	Volumes importés.....	6
2-	Volumes exportés	6
3-	Volumes d'eau vendus aux abonnés (factures émises)	6
4-	Bilan des volumes (rapporté à 365j).....	7
5-	Synthèse des flux de volumes.....	7
III-	Tarification de l'eau et recettes du service public	9
1-	Fixation des tarifs en vigueur	9
2-	Prix du service	9
	Prix de l'eau (120m3).....	11
3-	Recettes d'exploitation	11
IV-	Indicateurs de performance du service.....	12
1-	Qualité de l'eau	12
2-	Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	13
3-	Performance du réseau	14
4-	Renouvellement compteurs	15
5-	Interventions pour réparations et recherches de fuites	16
IV-	Financement des investissements du service	16
V	Etat de la dette	17
VI	Amortissements réalisés	17

Préambule

Le présent **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)** public d'eau potable est établi par le président du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU VIC BILH MONTANERES (SIAEP VBM)**.

Le SIAEP VBM distributeur d'eau potable sur son territoire a été constitué le 1^{er} janvier 2014 et formé par la fusion des syndicats : SIAEP DE CROUSEILLES – SYNDICAT DES ENCLAVES (pour partie eau) – SIAEP DE LEMBEYE et SIAEP DE MONTANER . Il retrace l'activité des quatre syndicats fusionnés pour l'exercice 2015, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ces syndicats seront nommés dans ce rapport :

- CROUSEILLES pour SIAEP DE CROUSEILLES
- ENCLAVES pour SYNDICAT DES ENCLAVES
- LEMBEYE pour SIAEP DE LEMBEYE
- MONTANER pour SIAEP DE MONTANER

Le RPQS a un double objectif. Tout d'abord, il permet d'informer les élus du SIAEP et des communes membres ainsi que les usagers du service des principales actions menées au cours de l'exercice. Il est également un outil d'amélioration et de suivi de la gestion du service à partir des indicateurs de performance.

Son adoption par le Comité syndical a lieu dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il est par la suite transmis aux communes adhérentes qui devront le présenter à leurs assemblées délibérantes dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

I- Caractérisation technique du service public

1- Organisation administrative du service

Le SIAEP VBM existe depuis le 01 janvier 2014, il est syndicat de distribution de l'eau potable il regroupe 48 communes à savoir :

Territoire de CROUSEILLES 7 COMMUNES :

ARROSES, AURIONS-IDERNES, BETRACQ, CROUSEILLES, LASSERRE, MONCAUP, MONPEZAT.

Territoire des ENCLAVES 6 COMMUNES

BEDEILLE, ESCAUNETS, GARDERES, LUQUET, SERON, VILLENAVE PRES BEARN

Territoire de LEMBEYE 23 COMMUNES:

ANOYE, ARRICAU-BORDES, BASSILLON-VAUZE, CASTILLON, CORBERE-ABERES, COSLEDAA-LUBE-BOAST, ESCURES, GAYON, GERDEREST, LALONGUE, LANNECAUBE, LEMBEYE, LESPIELLE, LUC-ARMAU, LUCARRE, LUSSAGNET-LUSSON, MASPIE-LALONQUERE-JUILLACQ, MOMY, MONASSUT-AUDIRACQ, PEYRELONGUE-ABOS, SAMSONS-LION, SEMEACQ-BLACHON, SIMACOURBE.

Territoire de MONTANER 12 COMMUNES :

AAST, BENTAYOU-SEREE, CASTEIDE DOAT, CASTERA-LOUBIX, LABATUT, LAMAYOU, MAURE, MONSEGUR, MONTANER, PONSON-DEBAT-POUTS, PONSONS-DESSUS, PONTIACQ-VIELLEPINTE

Le Comité syndical regroupe un élu titulaire et un élu suppléant par commune (soit 48 délégués)

2- Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés

Au travers des 48 communes, le syndicat assure la desserte en eau potable de 8963 habitants et 4833 abonnés

	Crouseilles	Enclaves	Lembeye	Montaner	total
Abonnés domestiques	489	697	2553	1094	4833
TOTAL	489	697	2553	1094	4833

Communes	habitants abonnés volumes				habitants abonnés volumes				
	habitants	abonnés	volumes		habitants	abonnés	volumes		
Arroses	151	89	12388	CROUSEILLES	Anoye	152	90	10122	LEMBEYE
Aurions-Idernes	106	61	15776		Arricau-Bordes	105	58	9151	
Betracq	49	34	5900		Bassillon Vauze	77	46	8282	
Crouseilles	146	84	23024		Castillon	57	52	4589	
Lasserre	99	55	8256		Corbere Aberes	114	74	8197	
Moncaup	161	115	12926		Cosledaa-Lube-B	389	223	33669	
Monpezat	84	45	7677		Escures	161	96	11130	
Bedeille	203	97	19794		Gayon	60	38	5102	
Escaunets	124	58	7638		Gerderest	126	72	9486	
Garderes	439	192	52625		Lalongue	199	110	12408	
Luquet	401	164	24720	Lannecaube	165	104	19888		
Seron	325	151	26075	Lembeye	786	473	42735		
Viellenave Pres Béa	60	36	5711	Lespielle	123	78	9930		
Aast	191	88	11319	Luc-Armau	116	72	12758		
Bentayou-Seree	219	68	12753	Lucarré	61	36	6861		
Casteide Doat	141	73	10224	Lussagnet-Lusso	177	86	23140		
Cartera Loubix	54	37	5956	Maspie-Lalonque	294	133	34496		
Labatut	165	94	12132	Momy	131	75	11811		
Lamayou	194	107	18569	Monassut-Audirac	367	166	26322		
Maure	121	52	8943	Peyrelongue-Abo	147	84	11562		
Monsegur	138	73	7809	Samsons-Lion	80	61	11097		
Montaner	471	241	27284	Semeacq-Blachoi	179	106	13896		
Ponson-Debat	84	48	7464	Simacourbe	364	220	27443		
Ponson-Dessus	249	129	23168						
Pontiacq-Viellepinte	157	84	10221						
Aydie	135	6	444				0		

3- Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service public

Les contrats d'affermage ont en principe une durée de contrat de 12 ans, chaque contrat d'affermage en cours, continuera à être valide jusqu'à expiration à savoir :

- SIAEP CROUSEILLES VEOLIA jusqu'au 31/12/2022
- LES ENCLAVES VEOLIA jusqu'au 31/12/2016
- SIAEP LEMBEYE SATEG jusqu'au 31/12/2016
- SIAEP MONTANER SATEG jusqu'au 31/12/2022

4- Répartition du linéaire de réseau

	Km réseau	
Crouseilles	90	
Enclaves	87	
Lembeye	265	
Montaner	133	0
Total	575	

5- La capacité de stockage de chaque syndicat est de :

	Crouseilles	Enclaves	Lembeye	Montaner
Château eau	Monpezat 150 m3 Arroses 200 m3	Bedeille 60m3	Lembeye 800m3 Baleix 600 m3 Monassut 300 m3 Simacourbe 300m3	
Réservoir semi enterré		Pontacq 500 m3		Pontiacq 150 m3 Casteide 150 m3 Montaner 150 m3 Ponsons-Debat 150m3 Ponsons-Dessus 300m3 HS
Surpresseur	Moncaup 10m3 Aurions 25 m3 HS			
Capacité de stockage	360 m3	560 m3	2000m3	600 m3

6- Ressources en eau

Le syndicat VBM a pour compétence la distribution de l'eau potable. Pour assurer ce service, le SIAEP du VBM achète son eau à un syndicat de production d'eau potable : le **Syndicat Mixte du Nord Est de Pau (SMNEP)** dont le siège est à BUROS.

L'eau fournie par le SMNEP a pour origines :

- Les sources d'AYGUE BLANQUE (commune de Louvie Soubiron) et AYGUE NEGRE (commune d'Asson) : ces eaux sont rendues potables par un traitement simple de désinfection.
- Le captage sur la rivière de l'OUZOM (commune d'Arthez d'Asson) : l'eau est rendue potable par un traitement complet de décantation, filtration et désinfection.
- La station de Lespielle

L'ensemble des installations de production d'eau est exploité par la **Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR)** jusqu'au 31 décembre 2022.

Le territoire de Crouseilles achète de l'eau également au Syndicat de Viella et au Syndicat de Lembeye, eux-mêmes s'approvisionnent auprès du SMNEP

II- Bilan des volumes

1- Volumes importés

Le volume acheté en 2015 est de 1 148 441 m³ (compris 229 984 m³), il est en diminution sur ces 3 dernières années.

	2013	2014	2015	% 2014/2015
Crouseilles	110546	113119	111829	-1,14
Enclaves	170692	184781	176843	-4,30
Lembeye	603308	597488	630744	5,57
Montaner	229884	205135	229025	11,65
Total volume acheté au SMNEP	1114430	1100523	1148441	4,35
Total hors Lembeye Crouseilles			1125443	
Territoire de Crouseilles +achat eau Lembeye et Viella = soit				

2- Volumes exportés

Le SIAEP de MONTANER fournissait de l'eau à 2 communes : LAHITTE TOUPIERE et SANOUS

Le SIAEP de LEMBEYE fournissait de l'eau à CROUSEILLES et à VIDOUZE.

Le volume global d'eau vendue a diminué ces dernières années

	2014	2015
Montaner vers Lahitte	9056	9010
Montaner vers Sanous	6268	5840
Lembeye vers Crouseilles	27975	22998
Lembeye vers Vidouze	27435	26236
Total	70734	64084

3- Volumes d'eau vendus aux abonnés (factures émises)

	2013	2014	2015	Variation 2014/2015
Crouseilles	79991	83557	85224	
Enclaves	139827	125791	136563	
Lembeye	345527	349870	380766	
Montaner	139827	147260	155842	
Total	705172	706478	758395	

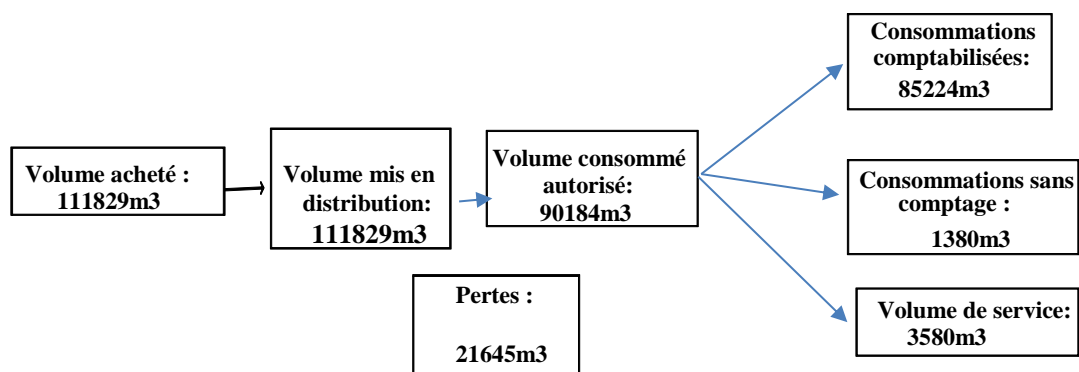
4- Bilan des volumes (rapporté à 365j)

		2013	2014	2015
Crouseilles	Volume Importé SMNEP	75040	70363	71592
	Volume importes VIELLA+SIAEP LE	35506	42756	40237
	Volume mis en distribution	110546	113119	111829
	Cubage dégrevé / sans comptage	4960	4960	4960
	Volumes total vendu aux abonnés	87131	84483	85224
	Vente conso autorise			90184
Enclaves	Volume Importé	170692	184781	176843
	Volume mis en distribution	170692	184781	176843
	Cubage dégrevé/sans comptage	6260	6260	6260
	Volumes total vendu aux abonnés	140378	125304	136833
	Vente conso autorise			143093
Lembeye	Volume Importé	568597	593063	630744
	Volume exporté	51498	54166	49234
	Volume mis en distribution	517099	538897	581510
	Cubage dégrevé/sans comptage	8230	11950	11950
	Volumes total vendu aux abonnés	353757	349870	380766
	Vente conso autorise			352716
Montaner	Volume Importé	229884	205135	229025
	Volume exporté	16441	15324	14850
	Volume mis en distribution	213443	189811	214175
	Cubage dégrevé	4269	3796	4284
	Volumes total vendu aux abonnés	146306	143333	156700
	Vente conso autorise			160984

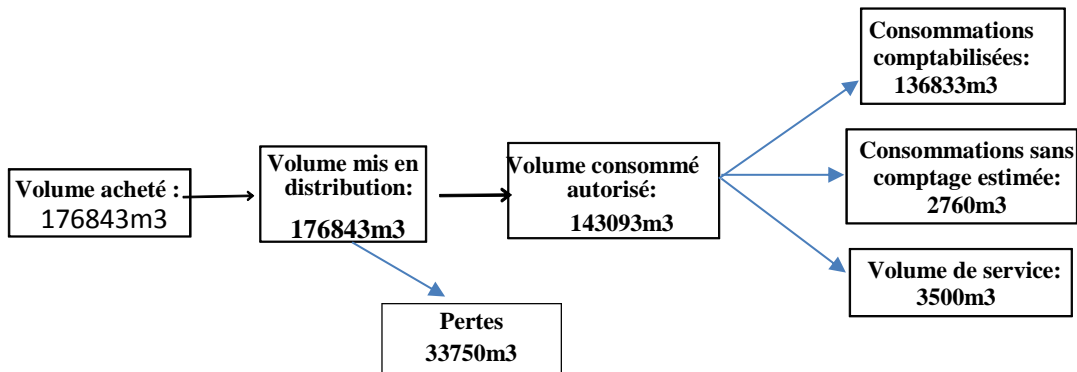
NB Les volumes dégrevés ne sont pas indiqués dans le RAD, ils sont considérés comme facturés aux abonnés et font l'objet d'une régularisation sur l'exercice prochain.

5- Synthèse des flux de volumes

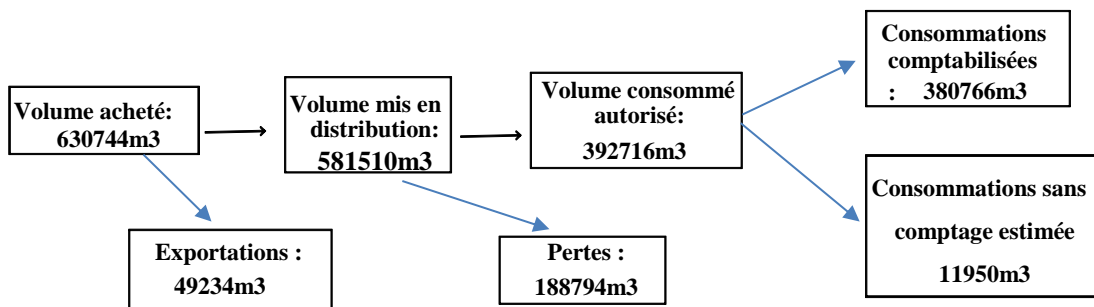
CROUSEILLES



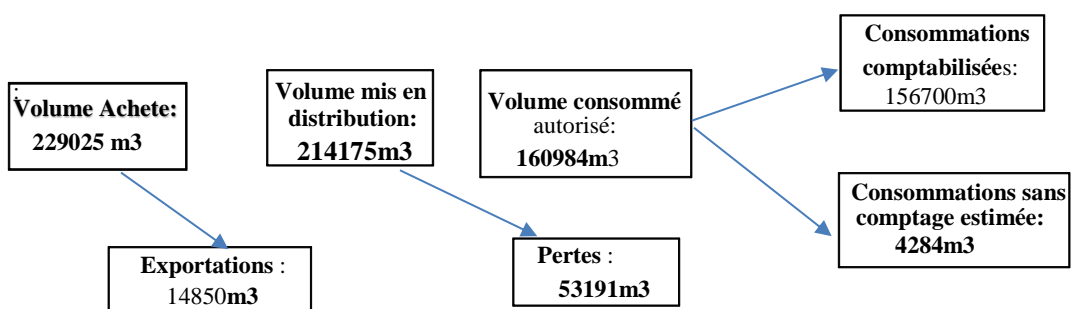
ENCLAVES



LEMBEYE



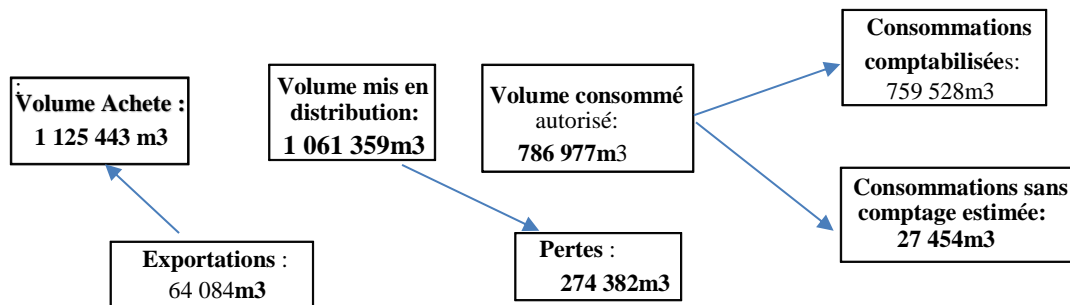
MONTANER



Les volumes « consommations sans comptage » sont des volumes d'eau utilisés par des usagers connus et autorisés autre que l'exploitant. Il s'agit des volumes d'essai des poteaux incendie, de manœuvre incendie, lavage de voiries,...

Les volumes utilisés par l'exploitant pour les besoins du service de distribution sont les volumes utilisés pour le lavage des réservoirs, la désinfection des conduites et branchements, vidange, purge,...

Pour territoires de Montaner et Lembeye les volumes de service et sans comptage sont cumulés



III- Tarification de l'eau et recettes du service public

1- Fixation des tarifs en vigueur

L'Assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité, une délibération a été prise le 2 avril 2015 portant la part syndicale du prix de l'eau sur le territoire des enclaves à : part fixe 16€ part variable 0.22€.

Les tarifs concernant la part du délégataire sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini dans le contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

2- Prix du service

Selon les termes des contrats d'affermage : le syndicat de Lembeye achète l'eau, pour les autres syndicats, l'eau est achetée par le délégataire.

Le prix de l'eau payé par l'abonné au délégataire (Sateg ou Véolia) se décompose de la manière suivante :

- Part délégataire : rémunère le délégataire pour couvrir ses frais d'achat d'eau (ou pas selon DSP), d'entretien et d'exploitation des ouvrages ainsi que les charges du service. Elle est fixée par le contrat avec des clauses d'actualisation annuelle.
- Part syndicale : Le délégataire étant chargé de la facturation, il perçoit des abonnés la part syndicale pour le compte du syndicat et la lui reverse dans sa totalité en respectant les délais

fixés par le contrat. Elle permet au syndicat de financer ses travaux d'investissements ainsi que ses frais de fonctionnement. La part syndicale est votée annuellement lors du Comité Syndical.

La part payée au délégataire et celle payée au syndicat comprend une partie fixe assimilée à un abonnement au service de la distribution et une part variable au M3 qui représente la consommation proprement dite.

Les taxes

Les redevances Agence de l'Eau Adour-Garonne sont de deux types :

- Une redevance sur la préservation des milieux impactée au SMNEP en fonction du volume d'eau prélevé dans le milieu,
- Une redevance pollution identique sur l'ensemble des communes du syndicat soit de 0.30€/m3.

La facturation

Les modalités de facturation aux abonnés et de relève de compteur assurés par le délégataire sont définies dans les contrats

Les différentes prestations, notamment les frais de branchement, sont fixés dans les règlements de service

Prix de l'eau

	Crouseilles		Enclaves		Lembeye		Montaner	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Part exploitant								
Abonnement	26,34	26.72	55,44	57,52	23.97	23.82	27.47	27.32
Part proportionnelle	1.0532	1.0690	0.7056	0.7603	0.486	0.486	0.997	0.992
Part collectivité								
Part fixe	36,68	36.68	15	16	53,36	53.36	59,59	59,59
Part proportionnelle	0.33	0.33	0.20	0.22	0.75	0.75	0.152	0.152

Prix de l'eau (120m3)

Le tableau suivant présente le détail du prix du m³ d'eau potable pour un abonné ordinaire. Cette simulation repose sur une consommation théorique de 120 m³ par an.

	Crouseilles		Enclaves		Lembeye		Montaner	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Part exploitant	152,72	155,00	140,11	148,76	82,29	82,14	147,11	146,36
Abonnement	26,34	26,72	55,44	57,52	23,97	23,82	27,47	27,32
Part proportionnelle	126,38	128,28	84,67	91,24	58,32	58,32	119,64	119,04
Part collectivité	76,28	76,28	39,00	42,40	143,36	143,36	77,83	77,83
Part fixe	36,68	36,68	15	16	53,36	53,36	59,59	59,59
Part proportionnelle	39,60	39,60	24	26,4	90,00	90,00	18,24	18,24
Redevance pollution	36,00	37,80	36,00	37,80	37,20	37,80	37,20	37,80
Préservation ressources en eau (AE)		0,00		0,00		0,00	0	0
Montant HT pour 120m3	265,00	269,08	215,11	228,96	262,85	263,30	262,14	261,99
TVA 5,5%	14,92	14,80	12,19	13,35	14,46	14,48	14,42	14,41
TTC pour 120m3	279,92	283,88	227,30	242,31	277,31	277,78	276,56	276,40
Prix M3 ttc	2,33	2,37	1,89	2,02	2,31	2,31	2,30	2,30
Prix M3 ht	2,21	2,24	1,79	1,91	2,19	2,19	2,18	2,18

Les montants sont valables pour un abonné non raccordé au réseau d'assainissement collectif

3- Recettes d'exploitation

5.1- Recettes de la collectivité

Recette vente eau	Crouseilles	Enclaves	Lembeye	Montaner
Abonnement+consommatic	46446	38130	391000	85800
vente eau aux collectivités				750
Total recettes	46446	38130	391000	86550

IV- Indicateurs de performance du service

1- Qualité de l'eau

Le Code de la Santé Publique, complété et modifié par le décret du 11 Janvier 2007 portant sur « la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine », décrit et encadre la notion de potabilité de l'eau.

L'article R 1321-2 indique que « les eaux destinées à la consommation humaine doivent, dans les conditions prévues à la présente section :

- ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- être conformes aux limites de qualité, portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques, définies par arrêté du ministre chargé de la santé. »

L'article D.1321-103 définit les paramètres relatifs à la qualité de l'eau distribuée. Ils sont indiqués dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Crouseilles	Conformité bactériologique	7	0	100	néant
	Conformité physico-chimique	2	0	100	néant
Enclaves	Conformité bactériologique	13	0	100	néant
	Conformité physico-chimique	4	0	100	néant
Lembeye	Conformité bactériologique	23	0	100	néant
	Conformité physico-chimique	24	0	100	néant
Montaner	Conformité bactériologique	14	2	85	néant
	Conformité physico-chimique	15	0	100	néant

L'eau distribuée en 2015 peut être qualifiée, tant pour les paramètres bactériologiques que physico-chimique, de bonne qualité.

En plus de ces analyses réglementaires, l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

2- Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de la manière suivante :

		Crouseilles	Enclaves	Lembeye	Montaner
	Nb de points	Points obtenus	Points obtenus	Points obtenus	Points obtenus
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10	10	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle	05	05	05	10	5
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	15	15	10	10	10
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10	10	5	5
Localisation et description des ouvrages annexes (vanne de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et de servitudes	10	10	10	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécanique	10	10	10	10	10
Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	0	10	10	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique		10			
Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10	10	10	10
Existence de mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	10	0	0	0	0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0	0	5	5
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0	0	5	5
	100	80	70	85	85

3- Performance du réseau

L'arrêté du 02 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

➤ **Rendement du réseau de distribution :**

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume exporté} + \text{Volume sans comptage} + \text{Volume de service}}{\text{Volume produit} + \text{Volume importé}}$$

3.1- Rendement du réseau de distribution %

	Rendement contractuel	2012	2013	2014	2015
Crouseilles	75%	84.00%	78.80%	79.1%	80.6%
Enclaves	80%	79.2%	85.9%	71.20%	80.9%
Lembeye	66%	68.59%	71.30%	70.10%	70.20%
Montaner	62%	73.00%	72.70%	79.20%	77.00%
GLOBAL SIAEP VBM					75.62%

3.2- Indice linéaire de pertes = Volumes mis en distribution – volumes consommés autorisés/longueur réseau/ j

	Km réseau 2015	2012	2013	2014	2015
Crouseilles	82	0.61	0.78	0.80	0.73
Enclaves	78	1.71	0.84	1.87	1.16
Lembeye	271	2.27	1.65	1.82	1.95
Montaner	131	1.5	1.31	0.89	1.09
GLOBAL SIAEP VBM					1.31

3.3- Indice linéaire des volumes non comptés = volumes mis en distribution – volumes comptabilisés/longueur réseau/j

	Km réseau	2012	2013	2014	2015
Crouseilles	82	0.78	0.95	0.96	0.89
Enclaves	78	1.48	1.06	2.09	1.37
Lembeye	271	2.07	1.73	1.95	2.07
Montaner	131			0.97	1.18
GLOBAL SIAEP VBM					1.44

3.4- Indice linéaire des consommations: = volume consommé autorisé+ volume vendu à d'autres services/longueur du réseau/j

	Km réseau	2012	2013	2014	2015
Crouseilles	82	3.24	2.93	3.01	3.03
Enclaves	78	5.62	5.14	4.61	4.91
Lembeye	271		3.57	4.30	4.57
Montaner	131		3.14	3.39	3.62
GLOBAL SIAEP VBM					4.05

4- Renouvellement compteurs

	Nbr compteurs	2014	2015	% renouvellement/ 2015
Crouseilles	489	37	10	2.04%
Enclaves	691	30	120	17.36%
Lembeye	2545	61	539	21.18%
Montaner	1091		16	1.47%

5- Interventions pour réparations et recherches de fuites

Crouseilles	19 fuites réparées
Enclaves	18.4 km recherche/12 fuites réparées
Lembeye	18.5km recherche/118 fuites réparées
Montaner	

IV-Financement des investissements du service

Le syndicat prend en charge le renouvellement des ouvrages de génie civil (réhabilitation réservoirs), des canalisations et des branchements

1. Renouvellement de réseau

Linéaire (km) de canalisations renouvelées par année

	Km total de réseau	Km de renouvellement			
		2012	2013	2014	2015
Crouseilles	90	0.5	2.65	0.00	0
Enclaves	89		0.7	00	0
Lembeye	265	3.4	0.8	0.50	0.12
Montaner	133	0.80	1.135	0	1.18

*Pontiacq Viellepinte – Rue de l’Estelou = 320ml Fte diam 125 + pvc 860ml diam 106.
HT 72060€

*Lembeye - rue du stade = 117.7ml pvc diam 53/63 HT 11560

V Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Siaep VBM
Encours de la dette au 31 décembre	1164267
Remboursements au cours de l'exercice	151552
Dont en intérêts	56258
Dont en capital	95294

VI Amortissements réalisés

Montant de la dotation aux amortissements

		2015
Siaep VBM	Amortissement actif	174868
	Amortissement subvention	28767